

25. JUL. 1946
 Copie pour F. L. L. I.

Consulat général de Suisse
 New-York

original au F. 23.1.1.1.

New-York 22, le 1er juillet 1946.

A rappeler N. Réf. Gy/ag

Monsieur le Conseiller fédéral,

1. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été reçu aujourd'hui par Monsieur Trygve Lie, Secrétaire Général des Nations Unies. Conformément à vos instructions, je lui ai soumis les textes des deux arrangements conclus à Genève le 19 avril; il les a signés, mais s'est réservé de les faire examiner par sa section légale afin de vérifier si les textes soumis correspondent à ceux qui ont été paraphés à Genève. M. Trygve Lie me remettra d'ici quelques jours la série qui nous appartient et je vous transmettrai aussitôt ces documents.

2. Au moment même où je quittais mon bureau pour me rendre auprès de M. Trygve Lie, j'ai reçu la lettre ci-jointe de Monsieur Adrian Pelt, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies. Cette lettre constitue une réponse à la communication que M. Secrétan, Conseiller de légation, m'avait chargé le 19 mai de remettre à M. Pelt. Nous pouvons noter avec satisfaction que le Secrétariat Général se déclare prêt à consentir à l'installation d'un représentant de la Suisse auprès des Nations Unies. Le Secrétariat estime même que la présence d'un tel représentant serait utile, non seulement à la Suisse, mais encore aux Nations Unies. Par la même communication, M. Pelt déclare, au nom du Secrétariat Général, qu'il est volontiers disposé à faciliter la remise de la documentation nécessaire à ce représentant.

Quant à la forme à donner à cette représentation, le Secrétariat Général cite comme exemple les Etats-Unis qui avaient désigné leur Consul Général à Genève en qualité d'obser-

A Monsieur Max Petitpierre
 Conseiller fédéral
 Chef du Département Politique fédéral

B e r n e .



vateur auprès du Secrétariat Général de la Société des Nations. Il ajoute que cet arrangement avait alors donné entière satisfaction. On en peut tirer la conclusion que le Secrétariat Général serait entièrement d'accord avec la solution que vous aviez trouvée en désignant votre Consul général à New-York comme agent de liaison avec les Nations Unies.

En ce qui concerne la deuxième question posée par M. Secrétan, relative à l'engagement du personnel suisse par le Secrétariat Général des Nations Unies, je pense que nous n'avons qu'à nous rallier aux observations faites par M. Pelt.

3. La première question que M. Trygve Lie m'a posée ce matin avait trait à l'utilisation du Palais de la Société des Nations par les Nations Unies, et il tenait spécialement à savoir s'il y avait des restrictions quant à cette utilisation. Il faisait allusion à la nouvelle qui a été lancée à ce sujet par la radio américaine et reproduite dans le New York Times du 22 juin. Cette nouvelle a fait l'objet de mon télégramme du 25 juin et de vos deux réponses du 28 juin.

Répondant à une question que je lui posais moi-même, M. Trygve Lie me dit en riant qu'il était malgré lui la source de ces rumeurs. Il semble que Mr. Noel-Baker, membre d'une délégation britannique auprès de l'"Economic and Social Council", avait voulu convoquer une réunion à Genève de l'un des organes des Nations Unies. M. Lie lui avait alors fait savoir qu'il n'était pas certain que la Suisse accepterait cette idée sans autre et qu'il se proposait dès lors de discuter ce point avec le Gouvernement suisse, en établissant en particulier si celui-ci était disposé à recevoir le Conseil de Sécurité ou le Comité d'Etat-major de ce dernier. "Naturellement", continua M. Lie, "j'ai dit cela à Mr. Noel-Baker dans la plus stricte confiance", mais apparemment ce dernier ne sut rien faire de mieux que de communiquer cette nouvelle à la presse, avec les conséquences qui en ont découlé.

Je n'ai pas hésité à répéter à M. Trygve Lie le texte du communiqué officiel que le Département Politique fédéral a autorisé l'Agence Télégraphique Suisse à publier le 24 juin. M. Lie prit note avec satisfaction de cette déclaration. Il me

- 3 -

communiqua en outre que M. Fiorello H. La Guardia, directeur de l'UNRRA, avait l'intention de convoquer très prochainement à Genève le Comité de cet organisme. M. Lie ne voulait cependant pas l'autoriser à le faire avant de savoir officiellement que le Conseil fédéral ne voyait aucun inconvénient à une telle réunion à Genève. Il ajouta qu'il était très pressé de connaître l'attitude du Gouvernement suisse à ce sujet et qu'il aimerait bien avoir une notification écrite si possible avant 16h. cet après-midi (notre entrevue eut lieu entre midi et 13h.), notification qui allait un peu plus loin que le communiqué radiodiffusé par l'Agence Télégraphique. Il tenait à avoir cette communication, car il avait justement une séance avec M. La Guardia qui, comme je viens de le mentionner, a l'intention de convoquer son Conseil à Genève. Vu l'urgence de l'affaire, je n'ai pas jugé nécessaire de solliciter de nouvelles instructions de votre part avant de déclarer par écrit au Secrétaire Général des Nations Unies "qu'il peut conclure du communiqué officiel précité que le Gouvernement suisse ne formulerait aucune objection à la réunion à Genève d'un organe des Nations Unies". A mon avis, c'est la conclusion logique qu'on peut tirer du communiqué même. (Voir copie ci-jointe de ma lettre d'aujourd'hui à M. Lié).

Nous devons nous attendre à ce que les Nations Unies désirent faire un usage aussi libre que possible de "leur succursale de Genève". M. Lie m'a en effet déclaré qu'il a l'intention "d'utiliser au 100% de capacité" le Palais des Nations, pour dégager le siège de New-York où les difficultés de trouver des bureaux et des logements pour les délégations et leur personnel sont presque insurmontables. Dans cet ordre d'idée, M. Lie a ajouté que la situation à San Francisco était encore pire, comme il a pu le constater lors d'un récent voyage qu'il fit sur la côte Ouest.

4. Finalement, M. Trygve Lie m'a remis une lettre qui vous est adressée personnellement et que je me permets de vous envoyer sous ce pli. Dans cette communication, il fait

- 4 -

part de son intention de se rendre en Suisse entre le 27 juillet et le 3 août. Il m'a demandé de lui faire connaître aussi rapidement que possible s'il pouvait alors être reçu par vous. Je vous ai soumis cette question par une voie plus directe et vous ai prié de vouloir bien me répondre par la même voie. Dès que j'aurai reçu votre réponse, j'en informerai M. Trygve Lie, afin qu'il puisse établir son programme de voyage.

Pour terminer, je tiens à ajouter que j'ai été présenté à M. Lie par le Secrétaire Général Adjoint, M. Pelt. M. Lie m'a reçu, ainsi que M. le Vice-Consul Pernet qui m'accompagnait, d'une manière très aimable et la discussion que nous avons eue s'est déroulée très simplement et naturellement.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

(sig.) F. Gyax
Consul général

Annexes : 2

COPIE

UNITED NATIONS

Hunter College, Bronx 63, New York.

28 juin 1946.

Cher Monsieur Gygax,

Je m'excuse de répondre avec un certain retard à votre lettre du 10 mai par laquelle vous avez bien voulu me transmettre le message de M. Secrétan, Conseiller de Légation au Département Politique à Berne.

L'examen des questions au sujet desquelles M. Secrétan désire avoir des renseignements a pris nécessairement un certain temps, ce qui explique que je ne puis répondre à votre lettre qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne la première question, à savoir quelle serait l'attitude du Secrétariat des Nations Unies dans le cas où le gouvernement suisse proposerait d'installer à New-York un représentant des Nations Unies, les milieux responsables du Secrétariat estiment que la présence d'un pareil représentant ne pourrait être qu'utile aussi bien au point de vue des Nations Unies qu'au point de vue de la Suisse.

Le Secrétariat serait tout prêt à faciliter la tâche de ce représentant en lui fournissant la documentation distribuée généralement parmi les membres de l'Organisation, en lui facilitant l'admission aux réunions publiques des Conseils, de l'Assemblée, des Commissions et des Comités, ainsi qu'en entretenant avec lui des rapports personnels.

Quant à la forme que pourrait prendre une pareille représentation du gouvernement suisse, mes amis du Secrétariat ont exprimé l'opinion unanime que le plus simple serait probablement de se limiter, pour le moment, à suivre le précédent créé par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui se fit représenter pendant de nombreuses années par un observateur auprès du Secrétariat de la Société des Nations à Genève.

Vous vous rappelez sans doute que le Consul général des Etats-Unis à Genève faisait fonction d'observateur auprès du Secrétariat de la S.D.N. et qu'à ce titre, il jouissait de toutes les facilités - telles que celles énumérées ci-dessus - dont il avait besoin pour renseigner son gouvernement.

A ma connaissance, cet arrangement a toujours donné satisfaction aussi bien au Département d'Etat à Washington qu'au Secrétariat de la S.D.N.

J'ajoute encore, pour votre information, que les milieux responsables du Secrétariat estiment qu'il serait de bon augure pour les futurs rapports entre les Nations Unies et la Suisse, que ce pays demande son admission dans toutes les agences spécialisées au sein desquelles il estime que sa collaboration pourrait être désirable.

Quant à la deuxième question se rapportant à la nomination de citoyens suisses à des postes dans le Secrétariat, les milieux responsables sont d'avis que, sauf pour le personnel suisse affecté au maintien du Palais des Nations à Genève, les citoyens suisses devraient être traités sur le même pied que tous candidats ressortissants des pays non membres de l'Organisation.

A l'égard de candidats de ce genre, le Secrétaire général est, du point de vue formel, parfaitement en droit de leur confier des postes au Secrétariat et en fait, un certain nombre limité de nominations de fonctionnaires appartenant à des Etats autres que les membres de l'Organisation, a déjà été fait. Il est évident, toutefois, qu'en principe les ressortissants des Etats membres ont la priorité et le Secrétaire général s'exposerait à des critiques justifiées de la part de l'Assemblée générale s'il nommait des ressortissants d'Etats non membres dans des cas où des candidats équivalents d'Etats membres seraient mis à sa disposition. Il en résulte donc que des nominations de citoyens suisses, sans être exclues, ne seront en pratique possibles que dans les cas où il y aurait pénurie ou absence de candidats ressortissants d'Etats membres d'une valeur égale.

Le Secrétaire général a, en outre, décidé que les ressortissants d'Etats non membres, ne pourront être nommés que dans des postes inférieurs au rang de directeur.

Finalement, je suis heureux de pouvoir vous donner l'assurance que chaque fois que le Secrétariat désirera nommer un citoyen suisse dans un poste de quelque importance, il sera heureux de recevoir préalablement l'avis du Département Politique.

En espérant, cher Monsieur Gygax, vous avoir ainsi fourni les renseignements dont M. Secrétan a besoin et en vous demandant de bien vouloir lui transmettre mes salutations les meilleurs, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

(signé) A. Pelt

COPIE

Consulat général de Suisse
N e w Y o r k

New York, le 1er juillet 1946.

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant aux conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous ce matin, je vous communique ce qui suit.

En ce qui concerne certaines nouvelles lancées par la radio américaine et publiées dans des journaux américains, le Département Politique fédéral à Berne a, en date du 24 juin 1946, autorisé l'Agence Télégraphique Suisse à diffuser le communiqué suivant :

"Ainsi qu'on l'apprend de source compétente, la nouvelle lancée par une station de radio américaine dimanche, selon laquelle le gouvernement suisse aurait fait savoir qu'il n'admettrait aucune séance du Conseil de sécurité ou du Comité d'Etat-major des Nations Unies à Genève est fausse. La Suisse n'a jamais donné la réponse qu'on lui prête. Les accords qui ont été conclus à Genève le 19 avril avec le Comité de négociation des Nations Unies le furent dans un esprit extrêmement libéral. On sait par ailleurs que des nouvelles ont été publiées récemment parlant d'une visite prochaine du Secrétaire général des Nations Unies Trygve Lie en Suisse. Il se peut que ces questions soient soulevées à cette occasion".

Le Secrétariat général des Nations Unies peut donc conclure du communiqué officiel précité, que le gouverne-

A Monsieur Trygve Lie,
Secrétaire général des Nations Unies,

N e w Y o r k .

- 2 -

ment suisse ne formulerait aucune objection à la réunion en Suisse d'un organe des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

(signé) Fred. Gygax
Consul général